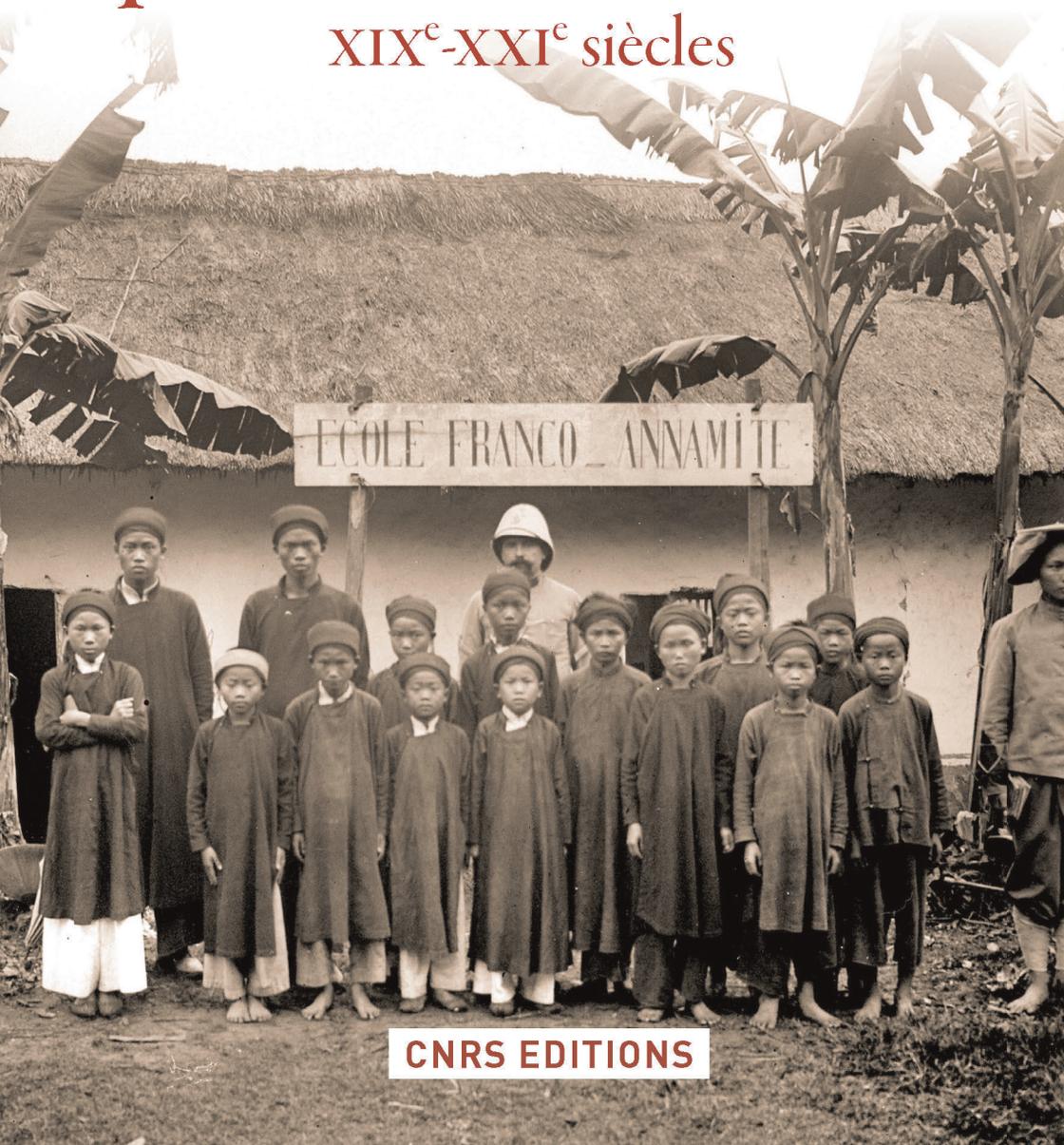


Sous la direction de
Samia el Mechat

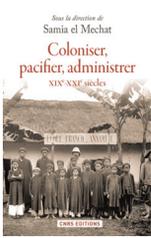
Coloniser, pacifier, administrer

XIX^e-XXI^e siècles



CNRS EDITIONS

Présentation de l'éditeur



La pacification permet de briser les résistances indigènes et de fonder la colonisation. Grâce à elle, l'administration peut imposer à la fois sa domination et l'ordre colonial. Des penseurs comme Alexis de Tocqueville et John Stuart Mill, ou des militaires comme Bugeaud, Gallieni, Lyautey, mettent en avant, à quelques nuances près, ses visées pratiques. Tout au long des XIX^e et XX^e siècles, les multiples opérations de pacification ont ainsi rythmé l'histoire des rapports entre les métropoles coloniales européennes et leurs colonies, protectorats et mandats.

L'équipe d'historiens, de politistes, de juristes et de géographes réunie sous la direction de Samia El Mechat montre la diversité des situations et des stratégies, de la lutte des Britanniques contre les pirates Qawasims du Golfe arabo-persique aux relations ambiguës entre les autorités françaises et vietnamiennes. Sir Garnet Wolseley en Afrique du Sud ou Théophile Pennequin en Cochinchine fournissent les exemples les plus significatifs des acteurs à l'œuvre.

Loin de se limiter au passé colonial, ce livre poursuit la réflexion jusqu'à nos jours, en particulier avec l'intervention en Afghanistan en 2001 et l'invasion de l'Irak en 2003, où les stratèges américains ont remis à l'honneur des méthodes et des techniques de pacification déjà utilisées en période coloniale.

Une nouvelle lecture des expériences de pacification en milieu colonial et de leurs résonances contemporaines.

Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Nice – Sophia Antipolis et chercheur associé à l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Samia El Mechat a consacré l'essentiel de ses travaux à la colonisation et à la décolonisation, notamment du Maghreb.

Coloniser, pacifier, administrer
XIX^e-XXI^e siècles

Sous la direction de
Samia El Mechat

Coloniser, pacifier, administrer
XIX^e-XXI^e siècles

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Ouvrage publié avec le concours de l'ISAD

© CNRS ÉDITIONS, Paris, 2014
ISBN : 978-2-271-08015-8

Introduction

Samia El MECHAT

Le thème du colloque sur « les administrations coloniales et la pacification XIX^e-XXI^e siècles » ne procède pas d'un choix fortuit. Dans la droite ligne des perspectives ouvertes par Marc Bloch¹, il ambitionne de relier la recherche historique aux préoccupations et aux débats de notre époque.

L'intervention en Afghanistan en 2001 comme l'invasion de l'Irak en 2003 ont provoqué des vagues de violences extrêmes et une profonde déstabilisation des sociétés afghanes et irakiennes. Celles-ci ont aussi montré la difficulté des puissances à développer des stratégies de pacification et à s'assurer la maîtrise du terrain. Il leur a fallu compter avec le terrorisme et les actes d'insurrection. C'est dans ces conditions que le débat sur la notion de contre insurrection s'est trouvé relancé au sein de la hiérarchie militaire, notamment américaine. Si les réflexions ainsi développées se sont efforcées de prendre en compte les situations rencontrées, elles ont surtout remis à l'honneur des méthodes et des techniques de pacification déjà utilisées en période coloniale.

Du passé sourdent des résurgences qui invitent à une nouvelle lecture des expériences de pacification en milieu colonial. La recherche est ainsi conviée à renouveler l'analyse des processus de pacification en associant la démarche historique à d'autres approches (politologie, droit, géographie, géopolitique). C'est sur ce constat que s'appuie la démarche transdisciplinaire du colloque dont nous présentons aujourd'hui les Actes au lecteur. Nous avons en effet souhaité que cette entreprise contribue à transcender les frontières disciplinaires en donnant aux historiens, aux historiens du droit et aux politologues, l'occasion de rapprocher leurs points de vue dans un même effort de compréhension comparative.

Le colloque dont ce livre rend compte développe trois axes de réflexion. D'abord, il explore et met en perspective l'articulation entre les administrations coloniales et les processus de pacification en s'appuyant sur la diversité des

1. Marc Bloch écrivait à propos du fascisme, du nazisme et du stalinisme : « adeptes des sciences de l'homme (...), nous avons préféré nous confiner dans la craintive quiétude de nos ateliers (...) Avons-nous toujours été de bons citoyens ? », *Les Annales*, 1946, p. 188.

expériences à travers une présentation de leurs objectifs et de leurs résultats. Ensuite, il s'interroge sur le regain d'intérêt manifesté par les stratèges américains pour des méthodes mises en œuvre en contexte colonial par des officiers, comme Bugeaud, Gallieni ou Lyautey, et sur la pertinence de ces modèles en situation post-coloniale. Enfin, il explicite les raisons de l'échec de la pacification engagée depuis le début des années 2000 en Afghanistan et en Irak.

Un des fils conducteurs du colloque réside certainement dans le lien fondamental qui unit l'administration coloniale et la pacification à travers notamment les visions de stratèges comme Gallieni et Lyautey. Le rôle central joué par la pacification dans l'édification et le maintien des empires coloniaux et la définition de la pacification elle-même méritent cependant d'être succinctement présentés.

La pacification au cœur de la problématique coloniale

De façon générale, la conquête et la colonisation supposent un déséquilibre des forces tel que le plus puissant a les moyens de s'emparer de nouveaux territoires pour les dominer. À l'origine de tout projet colonisateur existe un sentiment de puissance qui implique la soumission du plus faible. On ne saurait pour autant analyser les situations coloniales qu'à travers le recours à la force. Le recours à la force armée permet la conquête et ouvre le moment colonial. Mais il ne s'agit que du commencement d'un processus qui s'affirme dans la durée, à travers l'emploi simultané de différents moyens susceptibles de réduire les résistances que la colonisation suscite. C'est dans ce contexte que la pacification prend sens.

Dans toute forme de colonisation, les sources de tension et de conflit sont multiples. On observe en effet des refus de soumission, des soulèvements contre les autorités coloniales, qui manifestent un rejet de la domination qu'on tente d'imposer. Aussitôt, la pacification devient un instrument essentiel pour réduire ces antagonismes. De fait, tout au long des XIX^e et XX^e siècles, en dehors même des expéditions militaires directement liées aux conquêtes, les multiples opérations de pacification² rythment l'histoire des rapports entre les métropoles coloniales européennes et les colonies, les protectorats et les mandats. La pacification, instrument d'une stratégie impériale et outil d'un colonialisme en échec, permet, pour quelque temps au moins, de renforcer la domination des pouvoirs coloniaux et d'assurer à la colonisation européenne la

2. Bugeaud et la guerre totale en Algérie au milieu du XIX^e siècle, révolte des Cipayes en Inde en 1857-1858, la reconquête du Soudan en 1898, la longue pacification du Maroc de 1903 à 1934, la révolte chiite en Irak en 1920, la « guerre d'indépendance » en Palestine en 1936-1939, la tentative d'insurrection brisée en 1927 et « l'opération de police » en 1947 dans les Indes néerlandaises, la répression malgache en 1947, la « pacification » en Algérie dans les années 1950, etc.

mise en valeur rapide des territoires conquis et la rentabilisation de ces nouveaux espaces. Elle est ainsi au fondement de l'ordre colonial et de la puissance impériale. Il ne peut y avoir de colonisation véritable sans une entreprise de pacification produisant des résultats tangibles. Seule une pacification réussie permet de briser les résistances qui entravent le contrôle du territoire, d'assurer sa sécurité en faisant acquiescer les peuples soumis. C'est toujours elle qui permet à l'administration d'organiser des espaces économiques et socio-géographiques, selon des règles définies par et pour la métropole, d'imposer sa domination et de fonder la colonisation sur des bases réputées solides et durables.

Cela explique sans doute la profusion tout au long des XIX^e et XX^e siècles d'ouvrages sur la théorie et les méthodes de la pacification. Des penseurs comme Alexis de Tocqueville, Amédée Desjobert, ou John Stuart Mill ; des stratèges de la « pacification » comme Bugeaud, Gallieni, Lyautey, tous mettent en avant, à quelques nuances près, les visées pratiques de la pacification. Du point de vue de ces auteurs, l'usage de la force armée, fût-il contraire au « droit des gens » et incompatible avec les évolutions vers l'égalité, est nécessaire. En effet, il sert des objectifs complémentaires, qui paraissent reposer sur un paradoxe : il s'agit de développer la colonisation, de consolider la domination coloniale, mais aussi de civiliser et donc d'administrer pour le « bien » de l'indigène. Cette vision se nourrit de la conviction très répandue alors que les peuples coloniaux ne comprennent et ne respectent que la force, qu'ils sont incapables, et pour longtemps, de prendre en main leur destinée. En somme, privées du pouvoir tutélaire du colonisateur, les masses colonisées sombreraient dans l'anarchie et le chaos. Ainsi sont en même temps produites la justification idéologique de l'entreprise coloniale et la justification stratégique des entreprises de pacification.

La pacification : significations et usages

Que recouvre le concept de pacification ? Lorsque la problématique de la colonisation vient rencontrer le terme de pacification, on constate qu'émerge une pluralité de sens et d'expériences. L'ambiguïté du terme même de pacification, qui relève autant du vocabulaire colonial que militaire, rend compte de la multiplicité des significations, de situations contrastées et de paradoxes.

La pacification implique d'abord l'idée d'un mouvement continu. Il y a comme une permanence de la pacification. Le terme « pacification », employé entre autres par Tocqueville, rend compte de cette situation « singulière » faite d'affrontements répétés. Comme le souligne Olivier Le Cour Grandmaison, « Le mouvement peut progresser ou régresser suivant la conjoncture, son achèvement ne peut être défini a priori. Les discours et les pratiques de pacification confirment d'ailleurs cette réalité : ils disent ces guerres sans fin où

chaque victoire des colonisateurs ou des forces d'occupation, chaque répression, chaque dérive contribuent à créer ou à recréer inlassablement les conditions de nouveaux affrontements et de nouvelles répressions³ ».

Dans une première acception, la pacification se définit comme une action de rétablissement de l'ordre. Pacifier, ce peut être tout simplement réprimer, réduire par la force armée ou des opérations de police toute résistance pouvant être rencontrée. Pour que l'effet soit immédiat, ce type de pacification implique le recours à des formes de contrainte qui incluent au besoin l'usage de la violence pouvant aller jusqu'à inspirer aux populations dominées un sentiment de terreur. Quel que soit l'empire, les logiques coloniales partent du même constat et en tirent les mêmes conséquences. La coercition, la répression armée, perçues comme des actes de légitime défense, sont à la fois nécessaires et utiles quand il s'agit d'assurer l'unité de commandement et de direction ainsi que la paix civile. L'établissement et le maintien d'un système répressif sont inhérents à cette forme de pacification. Ainsi, en Algérie pendant la guerre d'indépendance, sont créés des *Centres d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla*. Cette pacification se veut aussi dissuasive. Il s'agit non seulement de rétablir l'ordre, mais d'enlever à l'indigène les raisons de se révolter. Dans l'entreprise de pacification, l'armée et la police doivent d'abord montrer leur force pour inspirer la crainte. En ce sens, la reconquête militaire du terrain, la reprise en main des populations et la destruction de tous les foyers insurrectionnels constituent dès lors les trois objectifs prioritaires de la pacification. Cependant, souvent présentées comme émanant des seules autorités militaires, les opérations de pacification sont le résultat d'un processus de décision impliquant à la fois les autorités militaires et civiles, ainsi que le pouvoir politique appelé à se prononcer sur la planification et la mise en œuvre des mesures de pacification.

Dans une seconde acception, la pacification renvoie à l'idée d'apaisement, de conciliation, et de paix. Elle vise à ramener l'ordre, ou, pour reprendre les propres termes de certains auteurs, à « rendre confiance aux populations », là « où l'adversaire a apporté le désordre et la terreur ». Pour Gallieni, Lyautéy ou Angoulvant, la pacification est ainsi pensée comme un phénomène multidimensionnel irréductible au seul aspect militaire, même si celui-ci prime sur tout autre. Les ouvrages des théoriciens de la pacification ou des « techniciens de la colonisation » inventorient ainsi les différentes tâches du pacificateur : ramener l'ordre, prévenir le désordre et réparer. L'accent final porte sur le dernier terme de la trilogie : la réparation... La « conquête des cœurs et des esprits » devient ainsi l'objectif ultime de la pacification paraissant seule capable de garantir durablement, par le consentement des colonisés qu'il implique, l'état de domination coloniale.

3. O. LE COUR GRANDMAISON, *Coloniser Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005, p. 110.

L'administration coloniale gouverne et domine, mais elle affiche en même temps son souci d'œuvrer pour le « bien » de la population indigène. Dans son effort pour perpétuer les acquis de la pacification tels qu'ils résultent de l'action militaire, le pouvoir colonial s'appuie en même temps sur le « maintien de l'ordre » et le « devoir de civilisation ». La pacification apparaît ainsi comme un processus complexe, mêlant le militaire au politique et à l'administratif, ces facteurs se combinant pour constituer autant de variables selon les situations rencontrées. Mais derrière ces variantes, la constante est toujours la même : pacifier, c'est installer le gouvernement des êtres et des choses avec l'objectif de contrôler et de dominer. Tout doit être fait pour convaincre les indigènes que la puissance coloniale domine et ce pour longtemps. L'action doit être autant militaire que politique afin d'obtenir l'adhésion des populations indigènes ou, à défaut de s'assurer de leur résignation. L'intervention du pouvoir administratif est animée par ce double mouvement : mêlant l'action répressive à la recherche de compromis, l'administration coloniale civile ou militaire, tente de concilier des impératifs et des logiques contradictoires.

Il s'agit en effet de combiner le recours à la force et l'utilisation des procédures de contraintes propres au rétablissement de l'ordre, avec des politiques susceptibles d'assurer durablement le maintien de la « paix » civile et la sauvegarde des empires. On retrouve cette idée dans la pensée de Gallieni, qui analyse le processus de pacification comme une « tâche d'huile ». Selon lui, c'est par « l'action combinée de la force et de la politique » que la pacification peut atteindre ses objectifs. Dans ses *Principes de pacification et d'organisation* du Tonkin, il résume ainsi l'ambiguïté du concept de pacification :

L'action vive est l'exception ; l'action politique est de beaucoup la plus importante, elle tire sa plus grande force de la connaissance du pays et de ses habitants (...). C'est l'étude des races qui occupent une région qui détermine l'organisation politique à lui donner, les moyens à employer pour sa pacification. Alors, seulement au fur et à mesure que la pacification s'affirme, le pays se cultive, les marchés se rouvrent, le commerce reprend. Le rôle du soldat passe au second plan⁴.

La nature des rapports que la puissance coloniale établit avec les « indigènes » est pour lui un élément clef de la réussite. Or, l'administration, instance d'exécution du pouvoir d'État, est l'intermédiaire obligé entre l'État, la loi, et le colonisé au contact duquel elle remplit ses fonctions, que celles-ci soient d'ordre régalien ou de nature tutélaire, voire « civilisatrice ». L'administration est au cœur de ce que Gallieni appelle « la pacification coloniale » car son ancrage territorial lui donne la capacité de construire un rapport de domination qui ne soit pas exclusivement fondé sur le recours à la force. La pacification

4. M. MICHEL, *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989, p. 158.

renvoie ainsi de manière plus large au fonctionnement des administrations coloniales civiles et militaires dont les interventions se succèdent et se combinent pour atteindre un même objectif : rétablir l'ordre et se donner les moyens de le maintenir.

Théoricien de la colonisation, Gallieni expose une vision pratique de la pacification telle qu'il la tire de son expérience en Indochine et c'est là tout son intérêt. La stratégie qu'il prône consiste à user en même temps de la force et du compromis, du moins tant que le compromis n'est pas contraire aux intérêts fondamentaux de la colonisation. Ainsi, la politique de pacification suppose le concours simultané du militaire et du politique. Pour Gallieni, organiser une colonie, c'est pacifier, administrer et « civiliser ». Son programme tient ainsi en trois mots qui condensent les principales missions de l'État dans son empire colonial en même temps qu'il détermine les modalités de l'intervention de son administration. Il prône également quelques principes d'action. Ainsi, la « pacification » doit recourir le moins possible à des forces métropolitaines et faire appel à l'élément indigène. D'autre part, la fragilité de toute politique de « pacification », conduit à étendre celle-ci selon une progression « en tache d'huile ». Il faut, dit-il, ménager le pays et ses habitants afin d'ouvrir la voie à « nos entreprises de colonisation future ». L'éducation et la santé sont pour lui des instruments privilégiés dans la conquête des cœurs, mais les objectifs sont définis de manière étroitement finaliste. L'école, par exemple, doit fournir les cadres professionnels dont la colonisation a besoin et l'amélioration des conditions de vie garantira à la colonie une main-d'œuvre plus nombreuse et plus saine. On retrouve bien là les préoccupations traditionnelles des théoriciens de la colonisation et de la pacification avec toutes les contradictions qui sont inhérentes au discours colonial et à la « mission civilisatrice ». Ainsi, écrit-il,

Notre enseignement aux colonies doit tendre simplement à former des jeunes gens à l'âme française, susceptibles de devenir de bons ouvriers d'art ou agricoles, auxiliaires précieux de nos colons... Il faut seulement donner aux indigènes les principes élémentaires de lecture, de calcul, d'écriture, en leur inculquant le maniement des outils et des instruments aratoires.

Gallieni défend aussi l'idée « d'une administration propre, avec son budget particulier » et il voit dans l'établissement d'un impôt personnel non seulement le moyen de la doter mais surtout une modalité d'assujettissement. Ainsi, en 1897, il souligne que « l'établissement de l'impôt sur les populations récemment soumises est une mesure politique autant que financière. Elle constitue en effet l'affirmation du droit de conquête ». Dans sa conception, l'impôt vient en quelque sorte concrétiser la soumission du colonisé au pouvoir colonial.

Lyautey se situe dans le même courant de pensée. Il a d'ailleurs servi en Indochine et à Madagascar aux côtés de Gallieni, ce qui peut expliquer la proximité intellectuelle des conceptions dont les deux hommes se réclament.

Lyautey marque sa préférence pour « une conquête pacifique » en estimant que c'est par ce moyen que l'on peut atteindre l'objectif, qu'il s'agisse de l'acceptation de la tutelle française ou celle de la domination de l'administration coloniale, de la paix civile ou de la sécurité. Cependant, la nécessité de réguler les relations entre l'administration coloniale et les indigènes présuppose l'usage de la force. La formule de Lyautey selon laquelle l'administration coloniale doit « montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir » illustre parfaitement cette vision dont l'apparent libéralisme ne parvient pas à dissimuler l'idée du rapport de force sur lequel elle s'appuie. Il s'agit non seulement d'imposer un pouvoir extérieur drapé dans sa mission civilisatrice pour mieux faire oublier son origine (la conquête militaire) et sa réalité (la domination et le refus de l'égalité des droits), mais aussi de couper court aux menaces que pourraient faire peser sur la France les populations envahies.

La stratégie que préconise Lyautey tient en trois points : d'abord, éviter la mise en place d'une double autorité militaire et politique. Celle-ci serait préjudiciable à la réussite du projet colonial. La dyarchie est, selon lui, source de désordre. Un commandement unique⁵ garantit au contraire le succès de la colonisation. Par ailleurs, « l'homme de la situation » ne peut être qu'un officier, capable d'initier une « pénétration pacifique ». Ensuite, déléguer une part de responsabilités aux élites locales. « Dans toute société, écrit-il en 1894, il existe une classe dirigeante, née pour diriger, sans laquelle on ne fait rien, et une classe à gouverner⁶ ». Connu pour « son respect des indigènes », Lyautey reste avant tout un officier conservateur, attaché à son rang et défenseur de l'ordre social. Il perçoit clairement les risques que représenterait la destruction de la « classe dirigeante ». Il faut donc tout mettre en œuvre pour préserver les coutumes, les usages et les pratiques traditionnelles. Il souligne d'ailleurs l'importance du rôle joué en Indochine par les mandarins en expliquant : « Devenus nos amis, sûrs de nous, ayant besoin de nous, les mandarins n'auront qu'à parler pour que tout se pacifie ». Outre la nécessité de préserver l'ordre social existant afin de canaliser les forces qui seraient susceptibles de résister, il s'agit pour Lyautey de mettre les institutions traditionnelles au service des objectifs de l'administration coloniale. Enfin, dans une conception qui se veut libérale, l'amélioration des conditions de vie des indigènes est présentée comme le meilleur moyen de consolider la domination française. Il ne parvient pas, au Maroc par exemple, à mener cette politique dont il n'aura pas les moyens, à moins qu'il ait lui-même renoncé à la démarche qu'il annonçait.

5. H. LYAUTEY, « Du rôle colonial de l'armée », *Revue des deux mondes*, 15 janvier 1900. Il a volontairement utilisé dans l'article l'expression anglaise « the right person in the right place ». Il faisait sans doute allusion au supposé pragmatisme des Britanniques.

6. Lettre de Lyautey à sa sœur du 16 novembre 1894, citée dans W.A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Tout en rappelant les vertus de la colonisation pacifique et de la « mission civilisatrice », Lyautey estime ainsi nécessaire le recours à la force. Il se présente comme un homme prêt à se battre mais aussi comme le bâtisseur du « nouveau » Maroc disposé à négocier avec « une fermeté patiente ». Pourtant, confronté aux difficultés de la pacification du Maroc, Lyautey ne voit plus dans ce modèle – pénétration pacifique et recours « mesuré » à la force – le moyen d’asseoir de manière durable l’autorité de la France. Finalement, il doit admettre que la violence de la conquête et l’entreprise de pacification sont au service de l’idée de domination. C’est donc bien « l’arme au poing » que Lyautey a entrepris la conquête du Maroc, pour faire, à l’en croire, de « l’adversaire d’aujourd’hui (...), le collaborateur de demain »⁷. La série de campagnes militaires entreprise entre 1907 et 1925 témoigne de la brutalité de la conquête. Officier supérieur et administrateur épris des idées nouvelles d’Henri Fayol, Lyautey, se déclarant partisan de la « politique des égards », manifeste son refus de fonder un empire « par notre seule force »⁸, mais il présente l’armée comme étant à la fois une force de combat et « une organisation qui marche » usant de tous les moyens pour atteindre les objectifs. L’ambiguïté des conceptions persiste donc et il apparaît bien difficile de saisir le cheminement de la pensée de Lyautey. Selon Berenson, cette ambiguïté fondamentale lui aurait permis de « rationaliser les massacres liés à la colonisation et de convaincre les journalistes qui ne demandaient qu’à considérer le colonialisme comme une “œuvre d’amour” »⁹. Lyautey, sans doute partagé entre deux inclinations contradictoires, n’a pu se démarquer de ses contemporains. Il en est résulté un alignement sur l’objectif prioritaire de la colonisation : dominer pour coloniser. Lyautey a incontestablement contribué à l’expansion territoriale de la France, à la légitimer et à la justifier, au besoin, par la force.

Les vertus de la pacification se révéleront donc largement illusoire. Pour les indigènes, au bout du compte, ses « bienfaits » ont été rares et le « devoir de civilisation » du colonisateur a été très peu respecté. La pacification est apparue comme une modalité de sujétion parmi d’autres, jouant, à côté des moyens traditionnels de coercition militaires ou policiers, un rôle supplétif ou complémentaire. Elle n’a pas été sans offrir à la puissance coloniale des avantages. Elle a permis à l’administration d’étendre, en la confortant, l’autorité du pouvoir colonial à l’ensemble du territoire. L’action administrative dans les colonies ne s’est guère encombrée des principes qui définissent la fonction administrative dans une démocratie libérale. L’autonomie relative de l’administration à l’égard du pouvoir politique, l’exigence de neutralité n’ont guère de sens dans le

7. Voir D. RIVET, *Lyautey et l’institution du protectorat français*, vol. 1, p. 205, Paris, L’Harmattan, 1988.

8. Cité in E. BERENSON, *Les héros de l’Empire, Brazza, Marchand, Lyautey, Gordon et Stanley à la conquête de l’Afrique*, p. 325, Paris, Perrin, 2012.

9. *Ibid.*, p. 319.

contexte colonial. Les chefs de l'administration, qu'ils soient gouverneurs, résidents ou hauts-commissaires, recourent à la procédure réglementaire pour garantir la suprématie de l'ordre colonial tout en assurant une parfaite unité de commandement. De même, la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire est quasiment inexistante. Quant aux libertés publiques, elles sont toujours aménagées de manière restrictive, lorsqu'elles ne sont pas carrément suspendues.

En définitive, la pacification n'aura guère fonctionné comme une modalité alternative à l'emploi de la force. Bien au contraire. On ne saurait mieux illustrer ce point qu'en citant le *Bloc-notes* de François Mauriac qui écrivait dans le contexte de la guerre d'Algérie qu'il s'agissait de « faire la guerre (...) en ayant recours à un euphémisme commode (...) en biffant le mot guerre pour écrire à la place : pacification¹⁰ ». Le recours à la force armée pour réprimer et intimider reste ainsi constant tandis que les politiques de pacification elles-mêmes sont présentées comme des moyens de consolider les bénéfices de la conquête et de développer la colonisation. Doté de la force publique et secondé par des appareils administratif et judiciaire efficaces, le pouvoir colonial ne cesse de s'appuyer sur une gamme étendue de moyens coercitifs et répressifs, allant des mesures disciplinaires des autorités administratives aux peines d'amende, de prison ou d'exil, aux regroupements forcés de population et aux violences extrêmes. L'aveuglement l'aura ainsi bien souvent emporté jusqu'au bout, les avertissements des libéraux et des administrateurs les plus éclairés ne parvenant pas à se faire entendre. L'irrépressible aspiration à l'égalité et à la dignité viendra à bout de cette obstination, provoquant l'effondrement de l'édifice colonial.

Dès lors, l'échec de la pacification est patent. Les politiques de pacification n'auront guère été qu'une modalité d'expression d'un même désir de puissance, une variable d'ajustement de la domination qui n'a jamais cherché à dissimuler ses véritables objectifs. Dans ces conditions, l'entreprise de « reconquête morale des âmes » ne pouvait donner au processus colonial la légitimité qui lui faisait, dès la conquête, défaut, ni davantage parvenir à l'inscrire dans la durée.

Cependant, au-delà du constat d'échec, la pacification apparaît, dans sa dimension militaire, comme l'élément fondateur des logiques impériales. Quelle que soit l'option choisie par les administrations coloniales, le but recherché est toujours le même : assurer la défense de l'Empire en perpétuant la domination. La pacification prend ainsi toute sa place dans l'analyse et la connaissance du fait colonial.

Quel a été le rôle des théoriciens et des acteurs de la pacification ? Comment l'articulation entre administrations coloniales et pacification s'est-elle opérée ? Selon quelles formes la pacification a-t-elle fondé et établi la

10. F. MAURIAC, *Bloc-notes 1952-1957*, Paris, Flammarion, p. 224.

domination des administrations et des pouvoirs coloniaux sur les sociétés ? Selon quelles modalités les appareils militaires et administratifs coloniaux européens aux XIX^e et XX^e siècles ont-ils géré les mouvements de résistance, de contestation et de révolte ? Cet ouvrage tente de répondre à ces questions. Il s'articule autour de quatre thèmes : les acteurs et les définitions des stratégies de pacification, le rapport entre l'administration, la pacification et la soumission, le bon usage de la pacification et ses limites, la pacification d'hier à aujourd'hui au miroir des expériences coloniales. Cette mise en perspective n'a donc pas seulement un intérêt rétrospectif. Les récents conflits en Irak et en Afghanistan, la redécouverte des méthodes et des expériences coloniales ont, on l'a déjà dit, suscité un regain d'intérêt. Le classement à la fois thématique et chronologique des contributions s'est imposé partout, à l'exception toutefois des études traitant du droit comme outil de pacification qui paraissent justifier une présentation purement thématique.

La première partie est consacrée aux « acteurs » et aux « définitions des stratégies de pacification ». Deux études évoquent les itinéraires de deux acteurs de la pacification. Ainsi, analysant la pensée du général Wolseley, Timothy Collier met en évidence une personnalité complexe, attachée à l'exercice du pouvoir militaire et civil mais sachant faire preuve de prudence, voire de « pragmatisme » en Afrique du Sud. Jean-François Klein, quant à lui, montre que Pennequin, stratège habile est l'initiateur de la notion de « guerre des races ». L'auteur examine au plus près le parcours et l'œuvre de Pennequin à la fois militaire et administrative, à Madagascar et en Indochine.

Viennent ensuite trois contributions qui concernent les « définitions des stratégies de pacification ». Alexander Morrison et Berny Sèbe abordent dans ses multiples dimensions le rôle des forts dans les stratégies de conquête et de pacification de la Russie en Asie centrale et de la France dans le Grand Sud-Algérien aux XIX^e-XX^e siècles. Cette étude, qui permet de marquer les similitudes et les différences, pointe les succès et les limites de ces fortifications. Camille Evrard met en perspective la difficile pacification de l'Ouest Saharien par l'armée coloniale française. Privilégiant l'analyse des discours justifiant les actions militaires, l'auteur souligne à juste titre que la frontière entre conquête, pacification et maintien de l'ordre est ténue. Quant aux stratégies de pacification de la Grande-Bretagne au Soudan, nous rappelle Anne-Claire Bonneville, elles oscillent entre la recherche de l'apaisement par la négociation ou l'octroi de décorations et le recours à la force armée, pouvant aller jusqu'au projet de bombardement des zones insurgées. Les années 1920 marquent de ce point de vue un tournant, l'intervention de l'aviation et les bombardements deviennent des instruments de la pacification (l'Irak en 1920, ou le bombardement de Damas pendant la révolte du Djebel druze en 1925 en sont des exemples). Le désir de domination, d'appropriation et de contrôle des espaces conquis s'effectue suivant des méthodes variées et des options différentes.

La deuxième partie, intitulée « administrer, pacifier, soumettre » tente de spécifier le lien qui unit les pouvoirs administratifs et politiques, qu'ils soient coloniaux ou métropolitains, et la pacification. Les six articles qu'elle réunit illustrent la diversité des situations concrètes et répertorient les moyens mis en œuvre par les administrations civiles et militaires pour pacifier, dominer et coloniser. La contribution de Guillemette Crouzet sur les pirates Qawasims et les méthodes britanniques de pacification du Golfe Arabo-Persique (1809-1892) ouvre ce chapitre. L'auteur, replaçant la question dans un contexte de rivalités impériales, y dégage l'influence des représentations, la nécessité de mobiliser le « savoir » dans une perspective de pacification et de domination des espaces, y compris maritimes. Lancelot Arzel, explorant un versant méconnu de l'histoire coloniale européenne, évoque les pratiques cynégétiques dans la pacification de l'État indépendant du Congo (1885-1908). En revenant sur les représentations et la perception des populations indigènes, il en souligne l'importance dans la définition des formes de la pacification. De la même manière, la contribution de Julie d'Andurain évoque l'influence des représentations dans le processus de pacification, assimilé à une œuvre de « civilisation », la fin de l'esclavage étant l'objectif affiché, ainsi que le rôle de l'armée et des officiers coloniaux, comme instance d'exécution du pouvoir politique. L'auteur retrace l'itinéraire de Samory et les étapes qui ont abouti à sa capture par le capitaine Gouraud en 1898. Trois autres articles sont consacrés à la pacification, définie comme une action de rétablissement de l'ordre. Réduire par la force et la violence les résistances, frapper les esprits pour inspirer la peur et éviter les soulèvements, tel a été le but de la pacification des Tové au sud-Togo en 1895. Cette étude de Koffi Nutefé Tsigbé permet de rendre compte d'une séquence de l'histoire de la colonisation allemande en Afrique, relativement peu étudiée et donc peu connue en montrant les ressorts de la politique de pacification des autorités allemandes. Pour sa part, Patrick Dramé examine de près les différentes causes de l'insurrection des populations Sahoué du Dahomey en 1918-1919, ainsi que les opérations de pacification et leurs implications. Apparaissent ainsi des similitudes dans les politiques de pacification. Quel que soit l'empire, la répression armée, parfois impitoyable, répond à la nécessité impérieuse de maintenir un ordre colonial fondé sur la hiérarchie des peuples. L'étude de William Gueraiche sur l'occupation des Philippines par les États-Unis présente l'intérêt de questionner la nature de l'occupation américaine. La vue d'ensemble qu'en donne l'auteur ne laisse aucun doute sur le caractère colonial de celle-ci. Les pratiques de l'administration américaine ne diffèrent guère de celles des autres puissances coloniales, y compris sur les questions de sécurité et de hiérarchie des « races ».

La troisième partie consacrée « au bon usage de la pacification et ses limites » regroupe cinq contributions. L'impératif du maintien de l'ordre et la stabilité des Empires rendent nécessaire la prise en compte des structures locales et l'élaboration des compromis. Le droit occupe une place essentielle

dans cette forme de pacification. Eric Gojosso fournit une analyse précise d'une institution indigène, la commune annamite, et décrit l'usage qu'en fait l'administration coloniale pour assurer la domination et la « sécurité collective ». L'auteur pointe également les faiblesses et les limites du jeu de l'entreprise. Dans le même registre, Farid Lekeal s'interroge sur les possibilités d'appliquer la législation ouvrière française en Algérie. La nature des obstacles rencontrés mais surtout l'opposition des colons ont inévitablement abouti à « une application sélective de la législation française ». En conclusion, il soulève opportunément la question du statut particulier de l'indigène musulman et de ses enjeux. La contribution de Jean-Yves Puyo décrypte la politique forestière, instrument au service de la « paix sociale », au Maroc au temps du Protectorat. L'auteur, soulignant l'originalité de l'exemple marocain, aborde les évolutions et les transformations des politiques forestières ou d'aménagement de l'espace. Mais au bout du compte, les bienfaits du dispositif pour le domaine forestier marocain auront été maigres. Les deux derniers articles se rapportent, l'un à la politique de pacification espagnole, l'autre aux relations entre les autorités françaises et vietnamiennes. Celui de Jesus Martinez Milan aborde un thème relativement peu présent dans l'historiographie coloniale française. L'article consiste à élucider les fondements de la « politique du pain de sucre » menée par les Espagnols au sud du Maroc et au Sahara occidental. La distribution de cadeaux et de denrées alimentaires apparaît comme le moyen d'éviter les conflits et la remise en cause de l'occupation espagnole. Cette politique produit pourtant des effets précaires. Quant à la contribution de Jean-Marc Le Page, elle étudie successivement les « modalités de la vietnamisation de la pacification » ainsi que l'établissement de nouveaux rapports entre les forces françaises et les forces nationalistes vietnamiennes. L'auteur montre les limites de l'expérience en énumérant les causes, notamment la persistance des arrière-pensées, des vieux réflexes fondés sur les préjugés et des ambiguïtés véhiculées par les représentations.

Enfin, la dernière partie de ce recueil concerne les résonances stratégiques au fil des années de la pacification. Julie Le Gac souligne les incidences exercées par la « pacification du Maroc » sur le corps expéditionnaire français en Italie en 1943-1944. Revenant sur l'importance des représentations dans les prises de décision, l'auteur met en perspective, d'une part, « l'élaboration d'une hiérarchie des races guerrières » déterminant le recrutement des soldats indigènes, et d'autre part, l'impact de la pacification du Maroc, poursuivie jusqu'en 1934, dans la définition d'une stratégie et de tactiques de combat par les officiers français. Viennent ensuite trois contributions consacrées aux guerres en Irak et en Afghanistan, axées sur la filiation qui semble relier pacification coloniale et interventions contemporaines. Stéphane Taillat insiste sur l'influence des discours et des pratiques dérivées de la colonisation sur les politiques américaines en Irak. Il expose les raisons du retour en force des références coloniales en s'interrogeant sur leur pertinence et en envisageant

les causes du retrait des troupes américaines d'Irak. Les obstacles rencontrés par les Américains se révèlent de même nature que ceux auxquels se sont heurtées les puissances coloniales. D'un point de vue différent, Philippe Droz-Vincent, élargissant la réflexion à l'Afghanistan, invite à une relecture des pratiques coloniales de pacification évaluées à l'aune de la contre-insurrection. L'article analyse les débats entre civils et militaires aux États-Unis et ceux qui ont surgi au sein de l'armée américaine elle-même en soulignant l'importance du politique. Enfin, Jean-Jacques Roche saisit à la fois le champ théorique et les enjeux contemporains des différentes formes de guerre, de la petite guerre au conflit asymétrique en passant par la guerre révolutionnaire. Ce regard global conduit l'auteur à dégager des conclusions qui ouvrent de nouvelles pistes de réflexion.

Au terme de cette introduction, deux brèves remarques méritent sans doute d'être faites. D'abord, les politiques de pacification de « la main de fer dans un gant de velours » n'ont pratiquement jamais pu éviter le recours à la contrainte et à l'usage de la force lorsque des résistances s'affirmaient. La répression s'est perpétuée par le truchement des tribunaux militaires ou des juridictions d'exception, prononçant des sanctions allant de l'emprisonnement aux condamnations à mort parfois. Devant les mouvements insurrectionnels, des mesures de rétorsion ont été édictées, comme les amendes collectives, la levée supplémentaire de travailleurs, les déportations de population et les destructions de villages. De même, le pouvoir laissé aux administrations civiles et militaires par l'État colonial est exorbitant, la distinction entre l'intervention des autorités militaires et des autorités politiques et civiles apparaissant quelque peu artificielle et dénuée d'effets tangibles. Concentrant entre leurs mains des prérogatives essentielles et invoquant la nécessité de maintenir l'ordre colonial et la sécurité, les administrations fondent également leur action sur la contrainte et la force. Administrer, gérer, réglementer ne sont en définitive que d'autres modalités d'exercice de la domination coloniale par la contrainte et la force. Cependant, la pacification n'exclut ni l'affichage de la recherche de compromis, ni les propositions de réformes des structures ou des statuts, fussent-ils de façade. Du recours aux autorités indigènes dont on a renforcé ici et là, la capacité d'administrer, d'encadrer et de surveiller les populations, à la distribution de denrées, au maniement de l'appareillage juridique, jusqu'aux montages institutionnels, c'est la même logique de domination et de contrôle social qui est à l'œuvre. Pourtant, au bout du compte, si la pacification a abouti, à court et moyen terme, à produire quelques résultats, elle ne sera pas parvenue à sauver la colonisation.

La deuxième remarque concerne la capacité des puissances coloniales à maintenir durablement une pression armée constante sur les territoires placés sous leur tutelle. Sur ce point, des différences majeures apparaissent. L'exemple de l'Espagne est particulièrement frappant, la « politique du pain de sucre », devient, à défaut de pouvoir mener une guerre, un véritable mode de gouver-

nement et d'administration. On peut également s'interroger sur la capacité des gouvernements et des opinions européennes à supporter le coût humain, matériel et moral des opérations de pacification. Il s'agit probablement là d'un autre élément de différenciation entre les puissances et les empires. En revanche, l'histoire montre chez les peuples colonisés une constante volonté de résister, en dépit de la répression souvent lourde exercée contre toute résistance et faisant appel s'il le faut à la violence. Quelles que soient les formes diverses qu'elles ont prises, les luttes pour les indépendances ont ainsi durablement marqué les rapports entre les métropoles coloniales et leurs anciennes possessions.

Les études ici rassemblées n'ont pas la prétention d'épuiser le sujet et le colloque, dont elles sont issues, ne se donnait d'ailleurs pas cette ambition. Fédérant leurs approches disciplinaires, les auteurs ont seulement voulu éclairer cette pacification sur laquelle les colonisateurs d'hier tentèrent d'asseoir durablement leur domination. Par les rapprochements avec les politiques actuelles, comme celles conduites en Irak et en Afghanistan, ils ont aussi montré que les entreprises de pacification n'ont pas disparu avec les empires coloniaux. D'évidence, les stratégies impériales ont survécu à la décolonisation... Dès lors, la pacification conserve encore quelque attrait. Faire en sorte que la contrainte et la force restent discrètes et permettre à la domination de puiser à des sources de légitimation jugées acceptables, telles sont les vertus qui lui sont vraisemblablement toujours prêtées.